

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIAL, SANTE, SPORT, TOURISME ET CULTURE (S.S.S.T.C) SUR LA VIE ASSOCIATIVE DU PAYS DE BLAIN

PREAMBULE :

La Commission SSSTC s'est réunie pour la 1ère fois le 30 septembre 2008 et s'est réunie depuis environ une fois par mois.

Dès le début de ses travaux, la commission a soulevé le risque de voir le territoire de la CCRB devenir une « cité dortoir », c'est-à-dire un territoire essentiellement rythmé par les déplacements pendulaires de ses habitants vers les grandes agglomérations voisines d'une trentaine de kilomètres. Plusieurs constats sont frappants.

La Communauté de Communes de la Région de Blain comprend 4 communes : Blain (8968 hab.), Bouvron (2706 hab.), Le Gâvre (1336 hab.) et La Chevallerais (1235 hab.). De 1999 à 2006, la population de l'EPCI a augmenté de 1788 habitants, soit une progression en 7 ans de 15,2% ce qui est supérieur à la moyenne départementale.

L'étalement urbain lié à la croissance de l'agglomération nantaise^[1] s'exerce notamment à La Chevallerais qui voit sa population quasiment doubler entre 1999 et 2007 (+ 87%). Notons également la progression significative de la population du Gâvre (+39%) et celle plus modérée de Blain (+11%) et de Bouvron (10%).

Cette évolution démographique de la CCRB n'est pas sans conséquence sur l'habitat (fort développement des constructions d'habitat individuel) et sur les équipements publics (saturation de certains groupes scolaires, manque de places pour l'accueil de la Petite Enfance, ...).

Comme beaucoup de territoires périurbains, la Communauté de Communes de la Région de Blain est également marquée par des migrations pendulaires. En termes d'emplois, la Communauté de Communes de la Région de Blain attire quotidiennement 1958 actifs non résidents sur son territoire en provenance de la Région de Nozay, du Pays de Redon, d'Erdre et Gesvres et de Nantes Métropole. Mais, quotidiennement, 3137 actifs résidents quittent la Région de Blain pour un emploi à l'extérieur de l'intercommunalité. La principale destination est Nantes-Métropole (55%), et dans une moindre mesure sur Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, et la Carene (respectivement 10%, 8% et 7%). Les autres sorties d'actifs sont diluées dans les territoires proches. Le solde entrées-sorties est négatif (1179 par jour), ce qui illustre une légère dépendance de ce bassin d'emploi vis-à-vis de la métropole nantaise.

Ces premiers éléments nous ont amenés à nous intéresser à la façon dont ces populations habitent le territoire ; habiter au sens d'y avoir une place en tant qu'acteur à part entière, de participer à son développement dans l'intérêt de tous, ...

L'objectif de la commission a donc été, sur les premiers mois, de travailler sur la question du développement du sentiment d'appartenance au territoire. Plusieurs leviers ont alors été identifiés.

[1] Depuis 2000, les ménages qui ont fait construire une maison (résidence principale) dans la CCRB provenaient géographiquement de Nantes Métropole (43 %).

L'une des caractéristiques des nouveaux arrivants est liée au schéma familial qu'ils représentent – essentiellement des jeunes couples avec des enfants en bas âge. A ce titre, l'école et les accueils de loisirs sont souvent perçus par eux comme fédérateurs de lien social et vecteurs d'intégration de cette nouvelle population. Ce sont souvent ces espaces qui constituent le premier contact avec le territoire.

« Globalement les accueils de loisirs du territoire ont connu une augmentation de leur fréquentation sur la période 2006 - 2009 »^[2]. Sur la commune de Blain, on a constaté une augmentation de plus de 183 enfants dans les écoles primaires et maternelles entre les rentrées scolaires 2003 et 2009.

Le territoire de la CCRB est marqué par un patrimoine naturel et historique conséquent, celui-ci est mis en valeur par un secteur associatif dynamique (cf pages suivantes). C'est un territoire vivant sur lequel les activités ne manquent pas. L'accès à la vie culturelle et associative doit pouvoir être l'occasion pour cette nouvelle population de mieux percevoir le territoire comme étant ressource et pas uniquement un espace où le logement est plus abordable. Pour cela, il faut envisager de développer la communication autour de la vie culturelle, associative, ... en créant des espaces d'échanges (ex : forum des associations) et en améliorant la diffusion des outils de communication.

Nos recherches nous ont amenés progressivement à réaliser un état des lieux dans le champ culturel, celui du sport et de l'enfance - jeunesse. Faute de temps, les cinq thèmes de la commission n'ont pu être abordés. Toutefois, il est apparu deux dénominateurs communs entre ces thèmes :

- tous sont fortement liés au dynamisme associatif ;
- tous souffrent d'un problème de communication et de lisibilité des actions de chacun.
- Les associations occupent une place prépondérante dans la vie du territoire, comme les entreprises, les institutions
- La vie associative est une composante de première importance pour la qualité de vie des populations concernées, dont les membres, tout à la fois, participent de son existence en la nourrissant , et s'y ressource au quotidien.
- Une vie associative dynamique est un critère d'installation dans le pays : et ce pour toutes les générations, toutes les activités ...
- Jusque et y compris lors des grandes difficultés, situations de crise extrême s'imposant à une population : à ce moment l'entraide sous toutes les formes, le soutien, et même la substitution aux institutions est une constante.
- Depuis 1901, les associations sont souvent à l'initiative d'actions, d'interventions, de mobilisations qui s'affirment ensuite comme des politiques institutionnelles – cf : après-guerre les « Anciens Combattants » pour les blessés, les veuves et les orphelins .., à suivre les catastrophes naturelles, les prises de conscience patrimoniales ...
- Les associations ont une existence économique : elles sont employeuses, elles génèrent de l'activité économique - lors de festivités, les visiteurs achètent dans les magasins locaux -, elles font appel aux compétences de professionnels pour des interventions payées, elles multiplient en moyenne par quatre les subventions dont elles sont dotées par les collectivités – 1€ génère 4€ de mouvements financiers principalement dans l'économie locale.

Au regard de ces éléments, la commission a décidé de porter sa réflexion, de manière transversale, sur *Comment coordonner et valoriser la vie associative ?* ».

^[2] CEJ 2006-2009, bilan pédagogique, avril 2010

Suite aux premiers éléments de constats, nous avons décidé de mettre en œuvre une étude sur la vie associative de la région de Blain. Par cette étude, le Conseil de Développement de la Région de Blain souhaite apporter sa contribution et capitaliser sur les travaux menés par **TEMPO** (*) sur la vie associative.

(*) *Association « Tempo » -7 rue du 11 novembre – 44130 BLAIN - Tel. : 02.40.87.12.58. -Fax : 02.40.51.70.68*

LES CONSTATS SUR LA VIE ASSOCIATIVE DE LA CCRB

Ces constats ont été dressés à partir des éléments collectés lors d'une série d'entretiens que nous avons menés auprès :

- des élus municipaux en charge de la vie associative sur chacune des communes de la CCRB
 - ⊗ Mardi 24 novembre 2009 : rencontre avec Catherine VANSON, élue de BOUVRON
 - ⊗ Mardi 22 décembre 2009 : rencontre avec Alain ROCHEFORT, élu de LA CHEVALLERAIIS et rencontre avec Dominique BECOT, élu de BLAIN
 - ⊗ Mardi 23 février 2010 : rencontre avec Jean-Luc CHASSAGNE, élu du GAVRE
 - ⊗ Mardi 25 mai 2010 : de nouveau, rencontre avec Dominique BECOT, élu de BLAIN dans le cadre du suivi des travaux du 2CVAB (Conseil Communal de la Vie Associative Blinoise).
- d'acteurs associatifs locaux dont notamment :
 - ⊗ Mercredi 9 juin 2010 : rencontre avec l'association Tempo afin de mieux percevoir leur projet et ainsi d'envisager un partenariat autour de notre problématique.

L'association Tempo s'est engagée, depuis quelques mois, dans une démarche d'agrément de Centre Social avec plusieurs partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général 44, Fédération des Centres Sociaux, élus locaux, associations locales, habitants, ...). Elle a mis en place un comité de pilotage, espace de co-construction et de concertation dans le cadre du diagnostic préalable à cet agrément. Le conseil de développement est associé aux travaux de ce comité en la personne de Sandra MAISONNEUVE.

En complément, afin d'avoir une meilleure connaissance du monde associatif, la commission SSSTC a adressé un questionnaire à l'ensemble des associations de la CCRB. Ce questionnaire était destiné à mieux connaître le secteur associatif, sa contribution à la dynamique du territoire mais également ses attentes vis-à-vis des actions que la Communauté de Communes de la Région de Blain pourrait mettre en place en faveur des associations. Toutes les associations du territoire ont été destinataires du questionnaire, 62 d'entre elles y ont répondu.

La Communauté de Communes de la Région de Blain connaît une forte vitalité associative.

Cette vitalité associative se traduit par :

- Un ratio nombre d'associations/ nombre d'habitants identique à la moyenne nationale.

En 2008, la moyenne française est de 1 association pour 55 habitants. Sur le territoire de la CCRB, le rapport est également de 1 association pour 55 habitants en 2009.

2009	Blain	Bouvron	La Chevallerais	Le Gâvre	Total
Nombre d'habitants	8968	2706	1235	1336	14245

Nombre d'associations	157	57	16	30	260
Ratio	1 association pour 57 hbts	1 association pour 47 hbts	1 association pour 77 hbts	1 association pour 44 hbts	1 association pour 55 hbts

(Population en 2007 selon l'INSEE- limites territoriales au 1^{er} janvier 2009)

Notons la particularité de La Chevallerais. A populations quasi équivalentes, cette commune présente un ratio d'associations beaucoup plus faible que celui du Gâvre. Cette situation est sans doute à croiser avec l'augmentation exponentielle et très rapide de la population chevalleraienne ces dernières années. Il est clair que l'arrivée massive de ces nouveaux arrivants ne s'est pas accompagnée d'une augmentation du nombre d'associations. Pour autant, ceci ne doit pas laisser supposer que ces derniers ne s'impliquent pas. Nous constatons que l'intérêt de cette nouvelle population s'est porté prioritairement sur les services de proximité que sont les écoles et les accueils de loisirs.

Autre constat :

- Egalement, on observe une nette baisse de la création d'associations sur le territoire de la CCRB en 2009 et 2010.

Parmi celles-ci, trois créations à Bouvron et La Chevallerais illustrent la diversité des attentes sociétales et des réponses proposées : à La Chevallerais, c'est une association de commerçants qui est créée (socio-professionnelle donc), à Bouvron une association ciné-club (culture), et une section « salsa » à l'amicale laïque (loisirs).

D'ores et déjà, des associations sont « intercommunales » par leurs adhésions, leurs actions, leur impact : en exemple parmi des dizaines, Grymda (danses), le Don du sang, la FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés).

- Une offre associative assez diversifiée même si des disparités communales demeurent.

Cette diversité est principalement le cas sur Blain et Bouvron qui présentent une gamme large d'associations. Le site internet de Blain propose une typologie des associations par thématique d'activités : Sport, Economique et développement local, Action caritative et humanitaire, Action sociale et santé, Défense des droits et des causes, Culture, Loisirs et lien social, Education formation et insertion et Autres. Ce classement permet aux habitants de situer rapidement le champ d'intervention des associations et donc de se repérer parmi les 157 du territoire.

Sur le reste du territoire, l'offre est plus resserrée. A La Chevallerais, l'offre associative recouvre les activités sportives, les activités de loisirs et les activités culturelles. Au Gâvre, la plupart des associations est à vocation sportive.

Globalement, les secteurs d'activités les plus présents dans le domaine associatif sur le territoire sont la culture et le sport. Les associations œuvrant dans les domaines de « Action sociale – Social » et « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » sont également bien représentées sur le territoire. Les associations concernant les droits de l'homme et la solidarité internationale n'existaient pas il y a quelques années.

- Une vitalité associative qui s'exprime également à travers les nombreuses fêtes et manifestations organisées dans les communes.

De fait, la vie associative s'impose dans notre territoire avec ses manifestations nombreuses, souvent importantes par l'ampleur populaire, et par l'engagement des adhérents et des bénévoles.

La lecture des calendriers des fêtes des communes est édifiante : ainsi à Bouvron en 2010, une cinquantaine de manifestations ont été organisées.

Le Gâvre a vu son calendrier s'étoffer, alors qu'à Blain les rendez-vous proposés au public sont de 3 en moyenne par semaine !

Cette vitalité qui semble fragile du fait des nouvelles formes de l'engagement.

Plusieurs raisons peuvent être à l'origine de cette situation :

- la difficulté à mobiliser des personnes sur la durée.

L'engagement des personnes se porte moins sur les activités au long court des associations alors que les mobilisations plus ponctuelles sont légion.

A Blain par exemple, la fête de la St Laurent mobilise 700 bénévoles, des familles d'accueil aux festivaliers, des charistes aux monteurs de chapiteaux ..., la fête du pain à St Omer : 300 personnes sont engagées des préparatifs aux lendemains de fêtes ! , tout comme à La Chevallerais pour la fête des Battages qui rassemble souvent plusieurs membres de familles de la commune dont cette fête attire sept – huit fois sa population !

A Le Gâvre, les fêtes du Muguet et de la Forêt sont depuis des décennies des fêtes populaires fortement mobilisatrices et tout aussi fortement attractives, pour ne citer que toutes ces manifestations emblématiques du territoire.

- la question de la disponibilité.

La mobilisation dans l'associatif présuppose la volonté de l'engagement bénévole, la forme de l'engagement est conditionnée par les besoins de la mobilisation et les temps personnels dont on dispose pour ceux-ci.

Et le manque de temps est souvent évoqué par les personnes pour ne pas s'impliquer dans les gestions et organisations sur le long terme – cf paragraphe précédent- , en prenant en compte bien évidemment les situations familiales, professionnelles qui ne favorisent pas ces engagements parfois quotidiens, hebdomadaires.

Et pourtant, comme en témoigne les résultats de l'enquête réalisée auprès des associations de la CCRB, l'engagement au sein d'une association est porteuse, pour les adhérents / militants et bénévoles de :

- Lien social : convivialité, échanges, découverte de l'autre, insertion sociale, ... (75,44 %)
- Participation à la vie du territoire (63,16%)
- Faire ensemble (49,12 %)
- Acquisition, valorisation de compétences : savoir, savoir-être, savoir-faire (15,79 %)
- Valorisation du patrimoine local : bâti, culturel, artistique, historique, devoir de mémoire (10,53 %)

La notion de lien social est très importante dans les intérêts que peuvent tirer les adhérents / militants / bénévoles (75,44 % de réponses) et également dans les intérêts que peuvent en tirer la communauté de communes, ses habitants et son territoire (intégrer les nouveaux arrivants, faciliter les échanges entre les générations).

En effet, au regard des associations interrogées, les actions que les associations développent permettent d'apporter à la communauté de communes et à ses habitants :

- *du lien social : rencontres, découverte de l'autre, insertion sociale, renforcement des solidarités locales (83,33 %)*
- *de l'animation au territoire (75,93 %)*
- *du vivre et du faire ensemble : convivialité, échanges, découverte et respect de l'autre (50%)*
- *du développement au territoire : culturel, social, économique (11,11 %)*
- Un accès aux responsabilités associatives sur lequel pèsent des contraintes :
- Est noté par nombre d'associations donc, les difficultés grandissantes à trouver des responsables pour en assurer le fonctionnement, la permanence et le développement.
- Ces responsabilités nécessitent maintenant des compétences administratives, gestionnaires, juridiques.
- Proposant une forme de réponse à ces questions, la municipalité de Blain a créé une instance de concertation et de veille sur la vie associative : le Conseil Communal de la Vie Associative et du Bénévolat, regroupant des membres désignés par les associations et des élus.
- Une observation contrastée : en même temps que des difficultés de renouvellement se font jour, des bénévoles disent leur laborieuse pénétration, parfois, des équipes dirigeantes.

L'utilité sociale des associations

Les élus que nous avons rencontrés ont largement souligné l'intérêt qu'ils portaient au secteur associatif. A La Chevallerais, les associations sont perçues comme des « moteurs de la vie de la commune », elles apportent « une bonne dynamique et sont reconnues par les nouveaux habitants ». A Blain, une image positive existe sur la capacité des associations à se mobiliser.

Selon les associations interrogées, les actions qu'elles mettent en œuvre concourent au développement de la CCRB. Ces actions sont les suivantes :

- Manifestations festives, culturelles, sportives ... inter-associatives et/ou inter-communales (37,21 %)
- Actions auprès des habitants de la CCRB (37,21 %)
- Manifestations festives, culturelles, sportives ... sur une commune 23,26 %
- Actions de communication : réunions publiques, d'information, conférences, débats (18,60%)

Les communes ont développé des actions, des politiques pour accompagner les associations, preuve de leur reconnaissance en matière d'utilité sociale.

Cette reconnaissance se traduit en premier lieu par l'existence d'un(e) élu(e) en charge de la vie associative au sein des communes. C'est le cas pour la plupart des municipalités et pour certaines depuis peu (dernier mandat).

- BLAIN : Adjoint à la vie associative, lien social et jeunesse
- BOUVRON : Adjoint à la communication et aux associations
- LA CHEVALLERAI : Adjoint en charge de la vie associative
- LE GAVRE : Adjoint aux finances, à la vie associative, au sport et au camping

☒ Les communes accordent des subventions aux associations

3 communes sur 4 (Blain, Bouvron, La Chevallerais) ont mis en place un dossier de demande de subvention, ceci permet une certaine normalisation des demandes.

Ces dernières années, certaines communes ont revu les critères d'attribution de subvention pour mieux prendre en compte les spécificités des associations. Par exemple, la commune de Bouvron prend en compte des critères liés aux jeunes, à la valorisation de l'association dans l'image de la commune. A La Chevallerais, une fiche signalétique associative de demande de subvention a été créée. Les subventions sont allouées en fonction du projet associatif et des orientations de l'équipe municipale. A Blain, la refonte du dossier de demande de subvention a permis de réaliser un état exhaustif du paysage associatif blinois. Les communes favorisent globalement la création de nouvelles associations en accordant des subventions de démarrage dont le montant varie d'une commune à une autre. A Bouvron, cette subvention s'élève à 200 euros et à BLAIN à 80 euros. A La Chevallerais, une subvention de démarrage de 35 euros est allouée.

☒ Les communes mettent à disposition des associations des moyens humains et matériels.

A La Chevallerais, la commune met à disposition des associations un agent territorial à temps plein pour les accompagner dans leurs démarches. Dans le même esprit, à Bouvron, un poste d'agent administratif a été créé pour apporter un soutien technique à la vie associative et pour faciliter les relations avec les services municipaux et les élus. Toutes les communes mettent à disposition des associations un certain nombre de salles et d'équipements. A Bouvron, la salle Horizinc est à destination de toutes les associations avec une mise à disposition gratuite 2 fois par an pour des actions festives. En ce qui concerne la salle culturelle (théâtre), la rémunération de l'intermittent du spectacle est nécessaire et celle-ci est la charge de l'association à hauteur d'un forfait de 100 € environ. Au Gâvre, les équipements suivants sont mis à disposition : salle de spectacle aménagée pour le théâtre et la danse, salle des fêtes, salle de sport couverte regroupant le tennis et le basket, terrain de football et de tennis extérieurs, salle destinée au tennis de table.

☒ Les communes mettent également à disposition des outils de communication

Les communes ont mis en place des panneaux d'affichage ou éditent des livrets sur les associations. Au Gâvre, un panneau d'affichage précise les manifestations à venir. C'est également le cas à La Chevallerais. A Bouvron, la commune édite avec les associations du secteur social le livret associatif «Le Social» qui est à destination des habitants. A Bouvron et à Blain, les Mairies via leur site internet institutionnel mettent à disposition un lien vers le site de l'association lorsque cette dernière en possède un.

☒ Certaines communes ont créé des instances d'échanges avec les associations :

Issue d'une volonté de valoriser le dialogue participatif, certaines communes ont mis en place des instances d'échanges spécifiques pour les associations. A La Chevallerais, une commission d'élus dédiée aux associations a été créée. Les citoyens peuvent intervenir et porter des idées lors de ces réunions. A Blain, le Conseil Communal de la Vie Associative et du Bénévolat a pour but d'accompagner et de favoriser la vie associative. Le 2CVAB a mis en place 4 ateliers : Communication, Formation des bénévoles, Mutualisation du matériel et des compétences, Analyse du tissu associatif.

Au Gâvre, il n'existe pas pour le moment de commission pour suivre les associations. Celles-ci sont reçues une fois dans l'année pour établir le calendrier des événements, calendrier des fêtes et parution au sein du bulletin municipal.

☒ **Le projet de Centre socioculturel :**

Démarche au niveau de l'intercommunalité pour un projet de territoire : cette action doit être bénéfique pour la vie associative (abriter une « maison des associations » ?).

QUELQUES PROPOSITIONS POUR SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations interrogées ont identifié un certain nombre d'actions que la CCRB pourrait mettre en faveur des associations et qui sont plus particulièrement les suivantes :

- ✓ Communication - promotion (76,79 %)
- ✓ Mutualisation des moyens (58,93 %)
- ✓ Mise à disposition de moyens matériels intercommunaux (7,14 %)
- ✓ Mise à disposition de ressources pour répondre aux questions (aide – conseil) – (7,14 %)
- ✓ Reconnaissance du rôle des associations (7,14 %)

Au vu de ses attentes, le Conseil de Développement de la Région de Blain souhaite faire plusieurs propositions :

- a) Mutualiser les moyens et permettre l'accès à des moyens matériels intercommunaux : car, stands, grilles d'exposition, matériel informatique

Proposition de la commission : dans le cadre centre socioculturel, créer une banque de données sur les moyens dont disposent les associations.

- b) Mettre à disposition de ressources pour répondre aux questions : aide-conseil au montage de dossiers, à la conduite de projet, au recherche de financements, formation des bénévoles

Simplification des démarches administratives, harmonisation des dossiers « demande de subvention entre les communes (ce sont des propositions concrètes)

Proposition de la commission : au sein du Centre Socioculturel, créer un pôle « vie associative » de type « Maison des Associations » visant l'harmonisation des dossiers de demande de subvention, support à la mise en œuvre d'ateliers : aide à la recherche de financements, mise en place de formations, ... Le conseil de développement appuie donc la création d'un centre socioculturel avec une dimension « Maison des associations ».

- c) Mettre à disposition de locaux associatifs
Favoriser l'accès aux équipements intercommunaux : sportifs, culturels
Construction, rénovation d'un équipement adapté à la pratique sportive
- d) Appuyer la création d'un centre socio-culturel
- e) Etendre des champs de compétence CCRB à la vie associative

Associer les associations à la réflexion sur les projets de territoire à travers la mise en place de commissions mixtes

Reconnaître le rôle des associations

f) Communication - promotion

Propositions de la commission :

- ✓ Mettre en place un forum associatif de la CCRB
- ✓ Créer / investir des espaces pour valoriser la vie associative (ex : sur les marchés ou dans les centres commerciaux, avoir un stand mis à disposition des associations pour qu'elles viennent afficher un projet)
- ✓ Développer le Site internet de la CCRB en y proposant notamment un agenda des sorties et des manifestations
- ✓ Editer une lettre spéciale « Agenda des Sorties et des Manifestations Culturelles » au sein du Com Com Infos, donnant la parole aux associations (1 lettre sur le sport / 1 autre sur la culture)
- ✓ Faire du lobbying auprès de la presse départementale pour que celle-ci relaie plus régulièrement dans ses colonnes les initiatives associatives : encarts dans les pages départementales Ouest France ou Presse Océan
- ✓ Créer une radio du territoire, étudier la faisabilité d'une télévision numérique (utiliser des médias numériques comme Pulcéo...)
- ✓ Créer « l'Observatoire de la Vie Associative », étendu à l'ensemble de la CCRB sur le principe du 2CVAB ...
- ✓ Créer un totem électronique dans les centres des communes avec affichages lumineux pour informer la population des manifestations associatives.